

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 17 juin 2019, à 17 h**

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire  
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère  
Mme Edith de Haerne, conseillère  
M. André Boucher, conseiller  
Mme Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière adjointe

Sont absents : M. Archie Martin, conseiller  
M. Danny Lalonde, conseiller  
M. Mario Gauthier, conseiller  
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 17 h par le maire, M. Hans Gruenwald Jr. La greffière adjointe, Mme Camille Primeau, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

**2019-243**

**Avis de motion avec présentation et dépôt du projet de règlement numéro 351-02-2019 sur la tarification d'activités, de biens et de services municipaux**

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, art. 356, avis de motion est donné par M. Hans Gruenwald Jr. à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, le règlement numéro 351-02-2019 sur la tarification d'activités, de biens et de services municipaux sera proposé pour adoption. Le projet de règlement est également présenté et déposé à la présente séance.

**2019-06-186**

**Abrogation de la résolution numéro 2019-05-146 - appel de projets en développement des collections en bibliothèques publiques autonomes 2019-2020**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'abroger la résolution numéro 2019-05-146 - appel de projets en développement des collections en bibliothèques publiques autonomes 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2019-06-187**

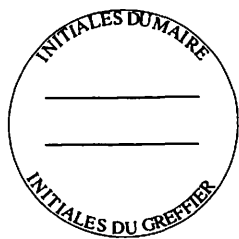
**Appel de projets en développement des collections en bibliothèques publiques autonomes 2019-2020**

Il est proposé par M. André Boucher et résolu d'autoriser la directrice des Services récréatifs et communautaires, Mme Véronique Cunche, à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville de Rigaud, les documents suivants, dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections en bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 :

- le rapport financier 2018 et
- la demande de subvention 2019 pour le développement de la collection de la bibliothèque municipale de Rigaud.

La Ville de Rigaud s'engage à financer la totalité du projet pour l'année 2019 pour une somme de 42 249 \$.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 17 juin 2019, à 17 h**

**2019-06-188**

**Octroi d'un contrat à l'entreprise Les Rénovations Montplaisir inc. pour la conception et l'installation de quatre (4) toilettes écologiques pour les Sentiers de L'escapade**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi d'un contrat à l'entreprise Les Rénovations Montplaisir inc. pour la conception et l'installation de quatre (4) toilettes écologiques pour les Sentiers de L'escapade, pour une somme de 36 376 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la formule de prix numéro 265 datée du 28 mai 2019. Le tout payable par le fonds de parc, terrains de jeux et espaces naturels. Ce projet est rattaché à une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur par le biais du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2019-06-189**

**Octroi d'un contrat à l'entreprise Sentiers Boréals pour des travaux de mise à niveau des Sentiers de L'escapade**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi d'un contrat à l'entreprise Sentiers Boréals pour des travaux de mise à niveau des Sentiers de L'escapade, pour une somme de 43 400 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la proposition datée du 28 mai 2019. Le tout payable par le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels. Ce projet est rattaché à une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur par le biais du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2019-06-190**

**Dérogation mineure – 434, rue Gauthier – demande ayant pour effet de régulariser l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée et d'une galerie en cour arrière, localisées dans la bande riveraine – lot 3 607 437 – zone H-73**

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 434 de la rue Gauthier, lot 3 607 437.

Considérant l'historique du dossier ;

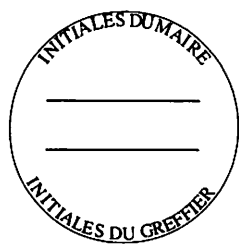
Considérant les documents déposés ;

Considérant les objectifs et l'orientation du plan d'urbanisme ;

Considérant les conditions d'exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, articles 145.1 à 145,5 ;

En conséquence, il est proposé par M. André Boucher et résolu, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour régulariser l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée et d'une galerie en cour arrière, localisées dans la bande riveraine au 434 de la rue Gauthier, lot 3 607 437 – zone H-73.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 17 juin 2019, à 17 h**

**2019-06-191**

**Dérogation mineure – 34, rue de la Coopérative – demande ayant pour effet de permettre l'installation d'un abri à sel et à abrasifs accessoire au garage municipal, d'une hauteur excédant 9 mètres et la hauteur du bâtiment principal, et en forme de dôme – lot 6 255 100 – zone I-15**

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 34 de la rue de la Coopérative, lot 6 255 100.

Considérant les documents déposés, le site choisi, et l'usage accessoire nécessaire à la prestation de services des Services techniques et des infrastructures ;

Considérant le talus en cours d'aménagement servant d'écran végétal à la limite sud de l'immeuble, où est prévue la plantation d'arbres ;

Considérant les objectifs et l'orientation du plan d'urbanisme ;

Considérant les conditions d'exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, articles 145.1 à 145,5 ;

En conséquence, il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour permettre l'installation d'un abri à sel et à abrasifs accessoire au garage municipal, d'une hauteur excédant 9 mètres et la hauteur du bâtiment principal, et en forme de dôme au 34, rue de la Coopérative, lot 6 255 100 – zone I-15.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

Aucun citoyen n'est présent.

**2019-06-192**

**Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que la présente séance soit levée à 17 h 12.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

\_\_\_\_\_  
Hans Gruenwald Jr.  
Maire

\_\_\_\_\_  
Camille Primeau, LL. B., LL. M.  
Greffière adjointe